

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 63 (1934)

Heft: 5

Artikel: La pédagogie de sainte Jeanne-Antide Thouret [suite]

Autor: Barbey, Léon

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

enseignant des classes à tous les degrés surtout, serait la suppression des cartes en deuxième année du cours inférieur et en première année du cours moyen.

Les écoliers de ces deux années ont, en général, une certaine difficulté à lire et surtout à comprendre le texte des problèmes. Ceux de la première année du cours moyen ne sont, en réalité, que des élèves du cours inférieur un peu plus avancés.

Comment voudrait-on que ces jeunes calculateurs sachent utiliser les nombres de leurs problèmes, s'ils n'en comprennent pas le texte ? Il n'est pas rare de voir, un jour d'examen, ces pauvres écoliers de première année du cours moyen se torturer les méninges, même bâiller devant leurs cartes de calcul. Et pourquoi ? Le texte de ces cartes n'est pas assimilable à leur jeune intelligence. Le sens n'en est saisi que très difficilement. D'ailleurs, ne trouve-t-on pas dans les cartes de calcul destinées à ces élèves du cours moyen, des problèmes comprenant 4 à 5 lignes de texte. C'est exagéré, c'est indigeste et je dirai même que ce n'est pas pédagogique. Se contenter, pour ces jeunes écoliers, d'opérations concrètes, ce serait suffisant. MM. les inspecteurs doivent s'en rendre compte lorsqu'ils corrigent les travaux écrits de ces élèves. En général, le résultat en est certainement médiocre.

Ne tombe-t-on pas dans la même faute pédagogique, lorsque ces mêmes élèves de première année du cours moyen sont appelés à rédiger les mêmes sujets de composition que leurs aînés du même cours ? Et pourtant, il y a de la marge, une grande marge, entre le développement intellectuel des élèves de première et de troisième année du cours moyen.

La seconde réforme consisterait à donner à nos classes, le jour de l'examen, des problèmes correspondant à la matière du programme parcouru pour affronter l'épreuve. C'est parfaitement faisable.

Pour conclure, disons qu'une réforme dans l'examen de calcul est souhaitable, qu'elle s'impose même, pour assurer un meilleur équilibre dans notre enseignement et une meilleure adaptation.

Il en résultera un avantage tangible pour la bonne marche de nos classes, en particulier pour le français. J. T.



La pédagogie de sainte Jeanne-Antide Thouret

Education morale.

Il apparaît déjà assez clairement que l'éducation physique et l'éducation intellectuelle ne sont, dans l'architecture pédagogique de la Mère Thouret, que des matériaux. Nécessaires, sans doute, ils ne prennent pourtant figure d'édifice que lorsqu'ils sont couronnés par l'éducation morale. La sainte ne veut préparer ni des athlètes, ni des sportsmen, ni des érudits : des hommes seulement, et des

chrétiens. Elle le fait demander expressément par les élèves eux-mêmes, dans leur prière quotidienne.

Ne permettez pas, ô mon Dieu ! que vos dons et vos grâces s'élèvent contre moi au jour du jugement, pour y solliciter ma condamnation. Faites, au contraire, que j'en profite si bien dès à présent et tout le reste de ma vie, qu'à la fin de mes jours, j'aille vous bénir et vous aimer dans le séjour éternel de votre gloire.

La pièce maîtresse de cette éducation morale est constituée par l'amour de Dieu, d'où dérivent la charité envers le prochain, l'indifférence aux valeurs purement mondaines, richesses et honneurs, la simplicité et une noble franchise de pensée, de discours et d'action. Tel est le but, fermement défini par une conception de la vie authentiquement surnaturelle et, par là même, en parfait accord avec les exigences de la vie purement humaine. Education forte, où rien n'est sacrifié sur l'autel de la vanité ; éducation profonde et non point vernissage ; éducation loyale : il ne saurait y avoir de *bluff* chez une sainte.

De cette perfection, but auquel il faut tendre, on est encore bien éloigné. Sainte Jeanne-Antide connaît trop la vie pour tomber dans l'illusion naïve de la sainteté naturelle de l'homme et de l'enfant. Illusion possible à des théoriciens en chambre, mais le vrai pédagogue n'est pas de cette tribu ; si l'enfant est angélique des pieds à la tête, laissons-le dans sa justice originelle, la pédagogie est un attentat, et un attentat qui échoue, un coup d'épée dans l'eau ! La pédagogie réaliste de la Mère Thouret affirme que « l'homme est enclin au mal et sujet à bien des défauts, dès sa plus tendre enfance ». Il convient de se le rappeler, pour ne pas s'en exaspérer d'abord, puis surtout pour étudier les moyens d'y remédier. Des vues d'un pessimisme relatif sur la nature humaine, loin d'obliger à une pédagogie puritaine, arment la patience et maintiennent la sérénité. Elles font comprendre tout naturellement à notre sainte que la méthode sûre, en éducation morale, est celle qui provoque l'amour du bien. Il faut encourager les bonnes actions, afin d'intensifier l'impression de joie qu'elles produisent déjà par elles-mêmes : c'est le rôle des récompenses. Il faut, parallèlement, accentuer le malaise qui accompagne la conscience, trouble du délinquant, afin de susciter davantage le dégoût du mal : c'est le rôle des punitions.

J'imagine que l'active fondatrice ne s'est jamais plongée dans d'abstruses considérations sur le caractère vindicatif ou purement médicinal des punitions. Elle intitule le chapitre qui en traite : *Des corrections* ; le choix de ce mot et, plus encore, le développement qui suit ce titre, montrent bien qu'à son sens, même le côté vindicatif des peines, qui est incontestable, agit sur le coupable et les témoins éventuels comme un correctif. Il est clair que cet aspect vindicatif ne se présente pas comme une vengeance du maître, ce qui serait monstrueux, mais comme un châtiment de l'ordre, du bien et finalement de l'amour sur celui qui les a offensés. Sans cela, la punition

est le jeu de la violence et non de la justice, de la force et non du droit, de la brute et non de l'intelligence. Or, il faut que la punition soit intelligible, pour qu'elle soit proportionnée à la faute commise par un être intelligent.

C'est pourquoi les Sœurs-maîtresses

parleront toujours raison aux coupables ; leur faisant connaître en quoi elles ont manqué, le danger d'une semblable conduite et les motifs qui doivent en inspirer de l'éloignement. S'il s'agit d'une pénitence très humiliante, la Sœur qui l'infliera témoignera la douleur qu'elle éprouve de se voir obligée d'en venir à un moyen si pénible et si répugnant. Elle montrera qu'elle ne s'y décide que parce que les autres moyens ont été tentés inutilement et que, la faute étant sérieuse et d'une dangereuse conséquence, il faut qu'elle soit comme forcée de prendre des mesures efficaces pour éviter la rechute.

Ces graves monitions ne seraient qu'une comédie, si les maîtresses n'ont point au cœur une sincère affection pour leurs élèves, si elles ne sentent pas ce que leurs paroles expriment. Cette affection leur inspirera en outre un ton qui laisse la bonté transparaître dans la sévérité.

Un ton de colère et d'emportement peut bien épouvanter un enfant, l'irriter au fond de l'âme et lui rétrécir en quelque manière le cœur, mais non le corriger : ainsi, un grand coup de vent fait subitement plier un arbre, qui ne laisse pas de reprendre bientôt son premier état. La raison, les manières douces et insinuantes gagnent le cœur des enfants ; la passion l'abat, le rebute, le rend timide et lâche : grands inconvénients qui résultent presque toujours de la dureté, de l'humeur atrabilaire avec lesquelles certains maîtres conduisent leurs élèves. Les Filles de la Charité s'efforceront d'éviter ces défauts.

Nous aussi.

Dans l'arsenal des punitions scolaires, il en est qui confinent à la torture : elles exténuent le corps et rendent impossible, chez l'enfant, ce consentement intérieur à la punition, sans quoi la correction échoue. D'autres sont difficiles à imposer avec modération, elles comportent une action extérieure, trop conforme au mécontentement intérieur du maître pour que la passion ne risque pas de rendre la main trop lourde. Tous ces moyens *coercitifs* ne peuvent facilement devenir *correctifs* : ils sont à proscrire sans réserve :

On évitera de mettre à genoux, du moins pour un temps considérable, surtout les bras étendus ; de donner des coups de baguette sur les doigts, et tout autre châtiment corporel dangereux, ou capable d'attirer du désagrément de la part des parents des enfants. *On ne donnera jamais le fouet.*

Les pénitences « recommandables » sont aussi indiquées dans le livre de la Règle. Nous ne les admettrions pas toutes, en raison même des principes invoqués tout à l'heure par sainte Jeanne-Antide. Par exemple « baiser la terre, les pieds de ses condisciples » n'est certes pas de la meilleure hygiène. Mais

être assise sur un tabouret au milieu de la classe, porter une langue en étoffe rouge, de longues oreilles sur la tête, des écrits pendus aux habits, être inscrite, sur une liste affichée dans la salle, au nombre des paresseuses, des indévoteuses, des ignorantes, des désobéissantes...

voilà qui n'est pas si mauvais, malgré les moqueries dont on a couvert ces procédés. On les a jugés avec une mentalité d'adulte : s'est-on rendu compte de leur efficacité sur des enfants ? Bien sûr, ils veulent être appliqués avec discernement ; si l'on prévoit que, sur certains élèves, ils produisent un effet désastreux, ou nul, il les faut bannir, la première règle de la punition étant sa proportion et son utilité. Mais je ne crois pas que ces moyens soient défectueux en eux-mêmes ; ils paraissent très aptes à produire ce qui est le but de la correction : « attacher (au mal) une idée affligeante », atteindre ainsi la sensibilité et, par elle, la volonté de l'enfant.

Dans la plupart de nos classes, si on a diminué les punitions, on a supprimé complètement les récompenses, du moins les « officielles ». Sainte Jeanne-Antide n'aurait pas commis cette erreur, même sous prétexte d'économie. Dieu sait si ses écoles étaient pauvres, pourtant. Malgré cela, elle ordonne qu'on y encourage les efforts et les succès non seulement par des éloges, mais par des cadeaux, modestes si l'on veut, mais tangibles, des prix et des signes de mérite. C'est au moins aussi important que de prévoir les punitions, car enfin le but est de conduire au bien : or, il faut faire goûter aux enfants la joie du bien. Je ne vois pas le péril à ajouter, à la joie intérieure d'une conscience sereine, la joie d'une récompense. Je suis sûr que, parmi les psychologues opposés aux « prix », plusieurs avaient oublié qu'ils étaient officiers de quelque Instruction publique, sinon chevaliers d'on ne sait quelle Légion d'honneur ! Ce n'est pas pour quelques abus accidentels qu'il est opportun de supprimer une méthode bienfaisante en elle-même.

Mais toutes ces sages mesures demeurent inefficaces sans la grâce de Dieu. Aussi bien, l'éducatrice chrétienne amène ses enfants à la source vive et intarissable. Dans l'école de Jeanne-Antide, on prie ensemble les uns pour les autres, on se prépare humblement à la confession, on s'approche fréquemment de la Table où le Christ se donne lui-même en nourriture aux âmes. Comme il n'y a qu'un Prêtre parfait, il n'y a qu'un Maître, Jésus, le Fils de Dieu fait homme.

(*A suivre.*)

LÉON BARBEY.

L'ENFANT PAUVRE

Sur le chemin de l'école, ils viennent en devisant ; ils sont quatre, les quatre garçons du hameau. René, Paul et Fernand ont la parole à tour de rôle ou ensemble, cela ne fait rien ; leurs rires clairs fusent dans l'air frais du matin. Marcel, lui, ne dit rien ; il écoute ; il sourit seulement d'un sourire presque amer : il est pauvre. Il marche au bord, sur le gazon : il est pauvre. La maison d'école ! on entre un à un — le maître l'exige — Marcel est le dernier : il est pauvre. Récréation ! Jeu des barres ! On crie, on s'interpelle. Marcel n'entend pas son